

Représentants SNUITAM-FSU : Fabienne DUPAS, Bernard JOLY

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du comité technique spécial Alimentation du 12 octobre 2017 ;
- point sur le retour d'expérience sur la crise IAHP ;
- bilan 2016 des supervisions du réseau des référents nationaux abattoir en abattoirs de boucherie ;
- questions diverses.

Le dernier CT n'ayant pu épuiser l'ordre du jour prévu, les deux derniers points sont abordés pendant celui-ci.

### Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- **RETEX (retour d'expérience) de la crise Influenza Aviaire :**

Présentation du RETEX et plan d'action. (voir le PDF)

La DGAL a confié l'enquête à l'INHESJ (institut national des hautes études de la sécurité et de la justice) qui ne l'a pas finalisée.

La DGAL mettra en place un plan d'action pour permettre une meilleure gestion des futures crises :

- mettre en place des outils pour une détection plus rapide des foyers ;
- lister les agents compétents pour intervenir rapidement (internes et externes) ;
- mieux gérer l'accueil des intervenants ;
- mise en place de formation des agents considérés comme compétents ;
- prévoir le matériel nécessaire.

Pour le SNUITAM-FSU :

216 volontaires (59 structures), en renforts internes, étaient candidats pour intervenir lors de la dernière crise sur 7 départements (départements : 32, 40, 47, 64, 65, 79, 81), seuls 171 ont été mobilisés (de 54 structures). Les agents mobilisés ont cumulé de nombreuses heures supplémentaires.

Nous n'avons pas eu de réponse concernant les raisons des 45 agents volontaires non mobilisés. Est-ce peut-être pour une raison de compétences ? Mais l'administration n'a pas encore défini les critères de compétences.

Le SNUITAM-FSU a demandé une récupération rapide des heures supplémentaires cumulées mais les effectifs des services concernés ne le permettent pas car leur fonctionnement est à flux tendu. Si la récupération des heures ne peut pas être mise en œuvre, il faut que le MAA envisage la rémunération de ces heures supplémentaires.

Selon le secrétaire général adjoint, M. Mérillon, la rémunération des heures supplémentaires ne sera pas possible car aucun texte au MAA ne le prévoit même par dérogation. De plus, le MAA n'a pas le budget pour payer ces heures supplémentaires !!!

Le SNUITAM-FSU considère que l'administration n'a aucune reconnaissance du travail qui a été fourni par les agents pour gérer cette crise à part des remerciements gracieux. La mise en œuvre du plan d'action n'existera qu'avec l'implication des agents et la réelle reconnaissance par l'administration du travail accompli avec du personnel suffisant.

- **bilan 2016 des supervisions du réseau des référents nationaux abattoir en abattoirs de boucherie :**

Le bilan 2016 des supervisions en abattoir de boucherie met en avant les difficultés de la mise en application des suites de l'inspection : les délais de recontrôles sont souvent dépassés... parfois les suites des mises en demeure qui doivent aboutir à la fermeture ne peuvent être appliquées qu'avec le soutien de la hiérarchie.

Tous les points à améliorer sont recensés dans le document présenté en cours de séance.

L'application des suites demande du temps et des effectifs. Dans certains abattoirs, le manque d'agents ne permet donc pas le respect de cette procédure.

L'administration nous a présentée le mode de calcul de la DO (dotation d'objectif) pour les abattoirs, c'est-à-dire le nombre d'ETP alloué en fonction du tonnage annuel.

Le SNUITAM-FSU a fait remarquer que le calcul de la DO n'était réalisé qu'une fois à l'année ce qui désavantageait les abattoirs dont le tonnage augmentait dans un laps de temps court (en un semestre). De plus, ce calcul ne prend pas en compte l'organisation du travail de chaque abattoir.

Pour ce cas de figure, la DGAL prévoit une disposition spéciale pour permettre de fournir des ETP supplémentaires pour combler le déficit d'effectifs.

---

**SNUITAM-FSU**

**DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9**

Tél : 02 99 28 22 99

[www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)

snuitam@snuitam-fsu.org

- **Questions diverses :**

Le SNUITAM-FSU a alerté la DGAL sur les nouvelles dispositions des prélèvements de trichine en abattoirs de porcs qui inquiètent les équipes concernées. Elles craignent une charge de travail plus importante alors que les effectifs sont déjà tendus. De plus, la mise en œuvre doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les instructions ne sont toujours pas envoyées.

La DGAL ne comprend pas leur inquiétude car la charge de travail ne devrait pas être plus importante qu'auparavant. L'abatteur aura la responsabilité de prévenir nos services des lots qui devront être prélevés car il devra réceptionner les ICA 24 heures avant le déchargement des animaux.

Le SNUITAM-FSU constate une fois de plus que la DGAL n'est pas consciente de la réalité du terrain. Le nombre d'élevages non qualifiés (non indemnes) n'a pas été comptabilisé pour prévoir la charge de travail. Les prélèvements de tout un lot de porcs demandera un agent supplémentaire sur la chaîne contrairement à aujourd'hui avec des prélèvements aléatoires. Le SNUITAM-FSU exigera un bilan pour le prochain CT Alimentation prévu fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.